DEC162328DR06

Décision portant délégation de signature à Anne-Sylvie André-Mayer, Philippe De Donato et Camille Gagny pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée Georessources

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7359, intitulée Georessources, dont le directeur est Jacques Pironon ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **Anne-Sylvie André-Mayer**, Professeur à l'Université de Lorraine et Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Sylvie André-Mayer, délégation est donnée à **Philippe De Donato**, Directeur de recherche CNRS et Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés <u>d'un montant inférieur ou égal</u> au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Sylvie André-Mayer, de Philippe De Donato, délégation est donnée à **Camille Gagny**, Ingénieur de recherche et Secrétaire Générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 27 septembre 2016

Le directeur d'unité Jacques Pironon